



SCHWEIZERISCHE BOTSCHAFT
IN ÖSTERREICH

1030 WIEN, le 22 décembre 1977
Prinz Eugen-Strasse 7
Telephon Nr. 72 51 11-15

Ref.: 310.0. - CA/kv

Direction politique
Division I
Département politique fédéral
3003 B e r n e

Albanie + Albanie

df	MAVP					a/s
Date	29/12	h				h
Visa	MA	h				h
EPD	29.12.77	15				
Ref.	p.B. 15.21.4u.					

Monsieur l'Ambassadeur,

./.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli le rapport sur les problèmes en suspens entre la Suisse et mon pays de résidence que vous m'avez demandé.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

(R. Keller)

Annexe mentionnée

RELATIONS SUISSE / AUTRICHE

Les relations bilatérales sont marquées d'une indéniable cordialité fondée sur la conscience réciproque des données et des problèmes d'intérêt mutuel. Les visites qu'échangent traditionnellement les Conseillers fédéraux avec leur collègues autrichiens ont lieu annuellement, en ce qui concerne les Départements politique, militaire, des finances et de l'économie publique et selon les besoins par les responsables des autres ressorts. En 1977 les Conseillers fédéraux Chevallaz, Brugger, Graber, Hürlimann et Ritschard ont successivement fait une visite à Vienne, et les Ministres fédéraux Pahr (Affaires étrangères) et Rösch (Défense) ont séjourné à Berne. Des contacts entre hauts fonctionnaires des deux pays ont eu lieu en outre dans les domaines de l'économie, des affaires sociales, de la sécurité sociale, des finances, de la défense (le Chef de l'état-major, le Directeur de l'office central de la défense et d'autres officiers suisses de grade élevé ont passé à Vienne), et le Secrétaire général du Département politique et son homologue autrichien ont échangé des visites. Tous ces contacts, bien préparés au niveau de l'administration, ont permis de traiter utilement et au niveau adéquat les problèmes existants.

Un certain nombre de visites de journalistes, organisées de part et d'autre par les Ministères des Affaires étrangères, ont donné lieu à une information de presse assez développée dans les principaux journaux des deux pays.

Questions du ressort de la Direction politique

a) Genf - Wien

Die Frage der Verlegung von UNO-Diensten von Genf (und New York) nach Wien ist, nach anfänglichen Missverständnissen, nun in geordnete Bahnen gelangt. Die dafür letztlich allein zuständige UNO-Generalversammlung hat in einer Resolution 1976 das Problem grundsätzlich und in einer Weise geregelt, der sich auch die Schweiz anschliessen kann. Wichtig ist es nun

- mit den österreichischen Vertretern in engem Kontakt zu bleiben, um ähnliche Pannen wie früher zu verhindern;
- rechtzeitig Kenntnis zu erhalten von dem für 1978 vorgesehenen neuen Bericht des UNO-Generalsekretärs über dessen Absicht betreffend Verlegung weiterer UNO-Dienste;
- darüber zu wachen, dass die im Bericht von 1976 erwähnten "gewissen Entwicklungen", die den Umsiedlungsplan beeinflussen könnten (Ansiedlung neuer Organisationen, rasches Wachstum von IAEA und UNIDO als ursprünglich vorgesehen), auch berücksichtigt werden.

COH 1

b) Protection des intérêts suisses

La nombreuse colonie suisse (environ 6000 compatriotes, dont un tiers de double-nationaux) dont une proportion appréciable joue un rôle actif dans la vie économique autrichienne, donne parfois lieu à des interventions au niveau consulaire. Le traitement national est juridiquement garanti et respecté dans les faits.

Direction du Droit international public

a) Amtshaftungsabkommen

L'Autriche a proposé à la Suisse la conclusion d'une convention sur la responsabilité de l'Etat pour les actions de ses organes, pour résoudre les divergences dans les législations nationales. Le projet d'accord autrichien est actuellement à l'étude à Berne. Dès que la position suisse sera arrêtée, les négociations pourront commencer.

b) Accident Swissair à Schwechat

L'Autriche s'est déclarée d'accord de conduire des négociations en vue de régler à l'amiable la demande d'indemnisation de la Swissair pour les suites d'un accident survenu à l'aéroport de Vienne. L'absence d'un accord selon la lettre a) ci-dessus interdisait un règlement juridique de l'affaire. Le MAE autrichien attend le mémoire suisse qui servira de base aux négociations.

c) Centrale nucléaire de Rüthi

Au cours des années 1972 à 1976, la perspective de la construction d'une centrale nucléaire au bord du Rhin à Rüthi avait suscité de l'émoi dans le voisinage autrichien aussi bien qu'au MAE. On s'est rendu compte depuis lors que la réalisation d'un tel projet, si elle se faisait, était repoussée à très long terme. Dans ces circonstances, on souhaite en Autriche toucher le moins possible à cette question épineuse. La partie autrichienne a néanmoins promis de faire examiner par ses experts la documentation fournie par la partie suisse sur la tour de refroidissement projetée (Kühlturmbericht).

Direction de la Coopération technique

Un projet commun pour ériger et installer au Ruanda un institut de géologie attend, pour pouvoir être mis en oeuvre, la mobilisation du crédit promis par l'Autriche. Du côté suisse, un crédit de 200'000.- francs a été décidé.

Division du Commerce

a) Les contacts bilatéraux sont fréquents tant au niveau ministériel qu'au niveau des experts. Dès 1978 des entretiens économiques informels au niveau des hauts fonctionnaires auront lieu annuellement, notamment en vue de discuter de la situation économique de chacun des partenaires, du développement des relations bilatérales et de la position des deux pays dans les enceintes multilatérales. Sur le plan commercial,

les échanges couverts par le traité de l'AELE sont réglés dans le cadre de cette association. L'échange des produits agricoles (notamment des fromages) donne parfois lieu à des difficultés pratiques et fait l'objet de négociations entre experts des deux gouvernements. Une certaine tendance protectionniste, apparue récemment en Autriche du fait du déficit croissant de la balance commerciale (près de 10 milliards^{de} francs suisses probablement en 1977) et qui se marque notamment par l'introduction d'une surveillance des importations dans des secteurs sensibles (textiles, aciers) et par une fiscalité accrue sur les produits de luxe importés (TVA au taux de 30%), touche partiellement les exportateurs suisses bien qu'elle soit dirigée en réalité contre d'autres exportateurs; la partie suisse manifeste son inquiétude à ce sujet et entend sauvegarder ses intérêts.

- b) Pourparlers concernant la commande de chars suisse PZ 68. A la suite de la démission du Ministre de la défense nationale Lütgendorf en juin 1977, diverses péripéties ont amené la mise en sommeil des négociations. Présentement, le nouveau Ministre a ajourné une discussion jusqu'à la date où la rédaction de la conception de la défense autrichienne aura été approuvée (au premier semestre 1978?). Il n'y a pas de véritable concurrent sérieux pour le char suisse, mais le gouvernement autrichien paraît hésiter à engager des dépenses importantes pour la défense nationale dans la période actuelle caractérisée par un grave déficit du budget de l'Etat. Il paraît probable qu'il se procurera un répit en modernisant les vieux chars américains actuellement en usage dans le Bundesheer. Lors de sa visite à Berne, le Ministre de la défense nationale, Rösch, a évoqué des projets à plus long terme de coopération entre les deux pays pour la production d'armement lourd.
- c) A noter que les relations économiques et commerciales entre la Suisse et l'Albanie sont assurées par l'intermédiaire des ambassades des deux pays. La mise en oeuvre de l'accord commercial, conclu il y a deux ans, s'avère assez lente,

alors que l'Albanie paraît désireuse de poursuivre des contacts avec la Suisse pour des raisons politiques essentiellement.

OFIAMT

Un accord concernant l'assujettissement à l'assurance-chômage des travailleurs frontaliers des deux pays est en négociation. Un nouveau round de pourparlers doit avoir lieu à Berne en 1978.

Multilaterale Tätigkeit

Bekanntlich ist der Schweizerische Botschafter in Oesterreich gleichzeitig bei zwei internationalen Organisationen, der Internationalen Atomenergie-Agentur (IAEA) und der UNO-Organisation für industrielle Entwicklung (UNIDO), akkreditiert. Die rasch expandierende Tätigkeit dieser Organisationen, verbunden mit der zunehmenden Bedeutung Wiens als internationaler Tagungsort, bringt dieser Botschaft eine bedeutende multilaterale Tätigkeit, die bei anderen Ländern teilweise durch separate Missionen ausgeübt wird.

Neben dem Problem Genf-Wien (siehe oben) sei hier noch auf folgende besonders aktuelle Punkte hingewiesen:

- a) IAEA (in Zusammenarbeit mit Rechtsberater EPD, Amt für Energiewirtschaft EVED, Amt für Wissenschaft und Forschung EDI und Pol.Abt. III EPD)

Nachdem die Schweiz dieses Jahr das Abkommen über die Nicht-Weiterverbreitung von Kernwaffen (NPT) ratifiziert hat, sind die zuständigen Dienststellen nun dabei, mit der IAEA das für solche Fälle vorgesehene "Safeguards Agreement" abzuschliessen. Für die Schweiz ist dieser Aspekt der Tätigkeit der IAEA besonders wichtig, und die betreffende Abteilung im Sekretariat (an die 200 Mitarbeiter) wird von einem Landsmann geleitet.

Eine besonders wichtige und vollkommen neue Tätigkeit ist das sogenannte INFCE (International Nuclear Fuel Cycle Evaluation)-Programm. Präsident Carter verkündete am 7. April 1977 seine Absichten zur Nuklear- und Nonproliferationsfrage. Demgemäss sollten Exportstaaten und Empfängerländer in gemeinsamer Diskussion Mittel und Wege finden, die es allen Ländern gestatten,

ihre Energieprobleme zu lösen und gleichzeitig die Proliferationsgefahr zu mindern. Als Folge dieses Vorschlags ist nunmehr das INFCE-Programm angelaufen. In acht Arbeitsgruppen werden in den kommenden zwei Jahren alle Fragen des internationalen Brennstoff-Kreislaufs behandelt, wobei der Schweiz - zusammen mit Australien und den Philippinen - die "Co-Leadership" der äusserst wichtigen Arbeitsgruppe 3 (Sicherstellung der Langzeit-Lieferungen im Interesse der Nonproliferation) zukommt.

- b) UNIDO (in Zusammenarbeit mit Handelsabteilung EVD, Direktion TZ und Pol.Abt. III EPD)

Seit den Beschlüssen der 2. Generalkonferenz (Lima 1975) ist die UNIDO ebenfalls in eine Phase erhöhter Aktivität getreten. Reorganisation des Sekretariats, Bemühungen zur Umwandlung in eine Spezialorganisation der UNO (bisher ein Organ der UNO-Generalversammlung), Schaffung des UNO-Fonds für industrielle Entwicklung (UNIDF), um nur einige Punkte zu nennen.

Die Schweiz, Mitglied des Leitungsausschusses (Industrial Development Board), nimmt daran regen Anteil. So hat sie dem UNIDF für 1978 einen Beitrag von \$ 300'000.- für bestimmte Zwecke zugesagt und beabsichtigt unter anderem, mit einem Teil des bisherigen freiwilligen Beitrags, in Zürich ein Investitionsförderungsbüro für industrielle Projekte zu eröffnen.